

Pétition pour la préservation des dernières terres maraîchères de Chambéry

“Le foncier agricole est sous pression de l’urbanisme. Le développement urbain et de l’habitat de demain ne doit plus remettre en cause les moyens de production de l’agriculture.”

“L’agglomération et ses communes viseront l’objectif de 100 % de menus bios et locaux dans la restauration collective”

Projet d’agglomération
2017–2030 de Grand
Chambéry.

Malgré ces beaux discours, le prochain plan local d’urbanisme intercommunal, soumis actuellement à enquête publique, classe une parcelle de 1,20 ha actuellement agricole en constructible !

Cette parcelle, située chemin Charrière Neuve à Bissy, en propriété sur 1 ha par la Ville de Chambéry, est louée au Gaec Petite Nature, exploitation maraîchère biologique, depuis 2000. Ceci pour compenser la perte de la surface agricole lors de l’agrandissement du Parc des expositions et du Phare.

Cette parcelle – de la terre très riche et profonde, sans cailloux, sur du plat, plein ensoleillement, de l’eau en abondance grâce à la présence d’un forage – est une perle rare pour du maraîchage. Elle nourrit les chambériens-nes en légumes depuis 20 ans. La production de cette parcelle représente 40 % du chiffre d’affaire réalisé par Petite Nature et sa disparition compromet grandement la viabilité de la dernière exploitation maraîchère de Chambéry.

Petite Nature en chiffre

→ 3,30 ha de surface globale dont 2 ha irrigables.

→ 3 personnes permanentes, plus 4 à 5 stagiaires dans l’année.

→ Légumes vendus en direct sur l’exploitation avec environ 200 clients par semaine, soit 600 à 800 personnes nourris tout au long de l’année.

Aidez nous à protéger les dernières terres nourricières de Chambéry, que cette parcelle reste en agricole pour le bien de la collectivité et des générations futures.

Signez cette pétition.

Ce texte et vos signatures seront déposés à l’enquête publique au près du commissaire enquêteur.

Merci de votre soutien.

Les associés du Gaec : Carole Durand & Franck Vuillermet

